

La Wallonie crée sa propre Sécu

L'administration chargée de gérer les compétences sociales transférées par la sixième réforme de l'Etat voit enfin le jour. « Un tournant stratégique à ne pas rater », prévient le ministre CDH Maxime Prévot. Objectif ? Réformer afin d'éviter que le navire coule...

Par **Olivier Mouton**

C'est la naissance d'un embryon de sécurité sociale wallonne ! » Maxime Prévot, vice-président CDH du gouvernement wallon, n'est pas peu fier de présenter son nouveau-né : après onze mois d'une lente gestation, l'organisme d'intérêt public (OIP) compétent pour la politique de la santé, de la famille et du handicap au sud du pays va enfin voir le jour. « Cette décision peut sembler obscure pour le citoyen lambda, mais cela concerne des millions de personnes, avec un budget qui se compte en milliards, insiste-t-il. Il s'agit d'un tournant stratégique que nous devons absolument réussir. »

La création de cet OIP, qui doit être entérinée par le gouvernement wallon ce jeudi 18 juin, est la conséquence immédiate de la sixième réforme de l'Etat, qui confère des pans entiers de la politique sociale et familiale aux Régions. L'enjeu n'est pas mince : toutes entités confondues, les montants transférés dans ces domaines s'élèvent à 20 milliards d'euros, dont 6 pour la Wallonie. Pour gérer ce pactole, l'OIP fusionne plusieurs administrations wallonnes et ex-fédérales : ce nouveau mastodonte en devenir emploiera quelque 570 personnes. Mission : veiller à ce que ces politiques se perpétuent malgré un contexte budgétaire délicat.

« Si demain, par défaut de prévoyance, des familles wallonnes ne recevaient plus leurs allocations familiales sur leur compte, ou que des personnes âgées dépendantes ne pouvaient être prises en charge, nous serions accusés d'être passés à côté de notre impératif de bonne gestion publique », prévient Maxime Prévot. Ce n'est pas gagné d'avance, il est vrai : à partir du 1^{er} janvier 2022, en vertu de la nouvelle loi de financement, la Wallonie ne percevra plus que 90 % des moyens financiers pour mener ces politiques sociales. Il faudra resserrer les boulons. Et changer les politiques.

« Avec la création de cet OIP, ce travail complexe de tuyauterie est enfin fini, s'impatiente Thierry Bodson, secrétaire général de la FGTB wallonne. Il est grand temps de mener le débat sur la façon dont on va utiliser ce nouvel outil, pour rentrer dans le cadre budgétaire mais aussi, et surtout, pour prendre de nouveaux caps. »

●●● Allocations familiales : la révolution tranquille

Le volet le plus « lourd » de tous les transferts opérés par la sixième réforme de l'Etat, ce sont les allocations familiales. Masse budgétaire : 2,2 milliards d'euros. « Avec la réduction des moyens qui nous sont dévolus à terme, il va falloir repenser la façon dont nous les gérons, confirme Maxime Prévot. On doit quitter le régime post-Seconde Guerre mondiale de stimulation de la natalité : nous ne sommes plus dans un schéma comme celui-là. Le rang de l'enfant a, en outre, une moindre pertinence avec les familles recomposées. L'idée de base, à l'avenir, sera qu'un enfant égale un enfant. » En clair : on ne payera plus d'allocations familiales plus élevées à partir du troisième enfant.

« Supprimer le rang ? Tout le monde est d'accord là-dessus, ce n'est pas révolutionnaire, sourit Thierry Bodson. L'important, à nos yeux, sera surtout de mettre sur pied des suppléments sociaux qui tiennent compte de la réalité socio-économique wallonne. Ce n'était pas très malin de régionaliser les allocations familiales, nous n'étions pas demandeurs, mais maintenant que c'est

le cas, essayons d'en faire une opportunité. » Delphine Chabbert, directrice du service d'études de la Ligue des familles, appuie l'idée : « Nous prônons un supplément pour les familles à bas revenus afin de lutter contre la pauvreté infantile. C'est une priorité. »

Le gouvernement wallon vient de commander une étude pour déterminer les modalités de la future réforme. Il interroge

aussi la possibilité de prolonger la limite d'âge pour le droit aux allocations à 25 ans, en raison de l'allongement des études supérieures. Quand aura lieu le basculement d'un régime à l'autre ? « La date n'a pas encore été fixée, reconnaît Maxime Prévot. La préparation demande un travail de titan parce qu'il y a à peu près 700 cas différents de régime d'allocations familiales. Il faut en outre un système plus lisible, plus clair, puisque les deux systèmes, l'ancien et le nouveau, vont cohabiter pendant potentiellement vingt-cinq ans. »

Quand, alors ? « La réforme de l'Etat prévoit que le basculement pourra avoir lieu entre les 1^{er} janvier 2016 et 2020, complète Delphine Chabbert. Mais aucune des quatre entités ne va basculer totalement avant 2017, même pas la Flandre. » Selon des sources internes au nouvel OIP, on parlerait même d'une entrée en application du nouveau système le 1^{er} janvier 2019, soit à la fin de cette législature. Les réformes promises n'auront pas lieu avant cela.

Y a-t-il un risque que la Wallonie profite de l'opération pour revoir à la baisse la masse globale d'allocations versées ?

« Normalement, l'opération doit être neutre budgétairement, insiste la directrice du service d'études de la Ligue des familles. Mais les francophones sont les grands perdants en ce qui concerne la clé de répartition décidée lors de la révision de la loi de financement. On a choisi comme critère le nombre d'enfants, mais il y a davantage de suppléments à Bruxelles et en Wallonie pour les handicapés, les invalides... Cela représente

pour nous un manque à gagner de 20 millions d'euros. Eh oui, il faut dès à présent se poser la question de savoir comment on va garantir le paiement des allocations familiales en 2022. » « En réalité, aucune politique n'est à l'abri d'une remise en cause, en Wallonie, pour des raisons budgétaires », soupire Thierry Bodson.

C'est pourquoi Maxime Prévot n'exclut finalement plus un recours à la taxation, un jour ou l'autre, même si le CDH s'est engagé à un stop fiscal : « J'aurais garanti cela plus facilement il y a deux mois, reconnaît-il. Depuis la tuile des centaines de millions d'euros supplémentaires imposés par le fédéral, je suis plus prudent. » Si la Wallonie boit la tasse, ce sera la faute au MR de Charles Michel.

Maisons de repos: le privé à l'aide

L'autre très gros morceau de la future sécurité sociale wallonne se situe de l'autre côté de la pyramide des âges : l'encadrement des personnes âgées.

« L'explosion des octogénaires va s'accélérer à partir de 2025, puisque les baby-boomers de l'après-guerre vont devenir les papy-boomers, explique le ministre CDH. Tous partis confondus, j'insiste, nous n'avons pas assez préparé ce défi. Il nous faudra réfléchir différemment à l'avenir et quitter le carcan du décret de 1997 pour les maisons de repos. Jusqu'ici, on réservait x % des lits au public, x % au secteur associatif, x % au secteur privé. J'ai bougé les lignes en disant qu'il fallait faire sauter ces quotas qui n'ont plus de sens. Affirmer que l'on ne peut pas utiliser l'argent du secteur privé alors que le secteur public désargenté n'a même plus la capacité de créer ces lits, ça n'a pas de sens. Les CPAS attendent de ma part des moyens pour construire leurs maisons de repos ou pour mettre aux normes les anciennes. Mais moi, je n'ai plus de sous ! »

Le CDH misera dès lors sur les partenariats public - privé, comme il le fera pour les autoroutes et les zonings industriels, voire... sur une mobilisation alternative de l'épargne des Belges. « Tous ces produits-là, il faut les penser, cela prend du temps et cela bouscule le secteur, souligne Maxime Prévot. Mais cela me semble indispensable pour ce qui constitue probablement le plus gros enjeu de la décennie. » Combien de places pourront-elles être créées de la sorte ? « Je ne vais pas m'enfermer dans des chiffres maintenant alors que nous sommes toujours en train de faire l'analyse. »

Le sujet risque de crispier les relations PS - CDH. « J'entends bien qu'il s'agit là de l'idée du ministre, prévient Thierry Bodson. Mais avant cela, ne devrait-on pas songer à utiliser l'argent public qui reste disponible ? Dans les sociétés d'investissement, il reste des marges non utilisées, faute de projets. Pourquoi ne pas miser aussi sur le non-marchand ? » Le syndicaliste insiste également sur la nécessité de créer une assurance dépendance à l'instar de ce qui existe en Flandre depuis... 2001. Un projet sur lequel le gouvernement wallon planchera bel et bien, promet le ministre. Comme s'il était définitivement intégré que l'avenir de la sécurité wallonne se situait au niveau régional.

« Le pôle social n'est plus dans les mains du PS ! »

Fort de son vaste volet de compétences, le bourgmestre de Namur joue gros dans l'aventure, il le sait. C'est aussi une occasion en or pour le CDH de se démarquer de la politique menée par le PS. « C'est la première fois depuis vingt ans que le pôle social wallon n'est plus entre les mains des socialistes, et cela à un moment charnière, fanfaronne Maxime Prévot. A titre personnel, dans mes seules compétences, j'ai 40 % du budget wallon : ce n'est pas neutre. Je ne dis pas ça pour faire le malin, j'en mesure dès lors

aussi la responsabilité. On doit sortir des carcans habituels et oser toucher aux tabous des structures... »

Son approche déconcerte inévitablement certains au PS, même si la relation avec le ministre-président Paul Magnette est au beau fixe. « Bien sûr, cela fait grincer des dents, ça interloque, reconnaît le CDH. Mais la volonté est de réussir le rendez-vous de 2022. Si ce n'est pas aujourd'hui que l'on ose bousculer les habitudes, quand le fera-t-on ? »

L'avènement de cette « sécurité sociale wallonne » n'est-elle pas annonciatrice d'une nouvelle évolution de notre Etat fédéral ? « Cette dénomination est de la musique aux oreilles de certains en Flandre », constatait le député PS Edmund Stoffels au parlement. Avant d'interpeller le ministre en février dernier : « Ce terme nous invite-t-il à dessiner quelles seront les branches de la sécurité sociale fédérale qui pourront être transférées lors d'une septième réforme de l'Etat ? » Réponse de Maxime Prévot : « Sans refaire tous les rétroactes de la sixième réforme de l'Etat, rappelons que les francophones n'étaient pas demandeurs de ces transferts de compétences voulus au nord du pays. Il n'empêche : il nous appartient désormais d'y donner sens pour la Région wallonne. »

A force de goûter aux bienfaits de l'autonomie, et s'ils ne sombrent pas, les politiques wallons seront-ils davantage tentés de dire « oui - ja » à la prochaine revendication de la N-VA ? ● O. M.